



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 25 juin 2020

LE DÉPARTEMENT LANCE LES PREMIÈRES MESURES DE SON PLAN DE SOUTIEN

Touchés de plein fouet par la crise sanitaire, les partenaires du Département et les associations ont besoin aujourd'hui d'un soutien fort. Ils jouent un rôle fondamental dans la protection des plus fragiles en Isère, ainsi que dans la vitalité et le dynamisme de notre territoire. Leurs domaines d'intervention sont aussi divers que les solidarités, la culture, le patrimoine, l'animation, le sport... C'est pourquoi, le Département se mobilise et soumet au vote demain lors de la séance publique du Conseil départemental, une enveloppe de 30 M€ destinée à soutenir ces acteurs et à leur permettre de faire face aux conséquences du Covid 19.

30 M€ pour soutenir un monde associatif et des partenaires en difficulté

Le monde associatif a été extrêmement affecté par la crise sanitaire due au Covid-19 tout en restant, quand il le pouvait, fortement mobilisé sur le terrain. Dès le début de la crise, le Département a soutenu de nombreuses associations et partenaires en mobilisant ses agents volontaires lorsque ces structures connaissaient des difficultés d'effectifs, en garantissant le paiement de subventions accordées en début d'année, ou encore en simplifiant ses procédures. Il a également versé des aides exceptionnelles à certaines associations comme la Croix Rouge ou le Secours populaire lors de sa commission permanente d'avril.

Afin de pouvoir soutenir l'ensemble des associations en souffrance, petites et grandes, quelle que soit leur localisation, leur rayonnement, leur secteur d'action, en lien avec l'Etat, la Région, les intercommunalités et les mairies, le Département a lancé le 18 mai dernier une enquête, à travers son site, une newsletter, et le relai des collectivités territoriales.

Près de 1500 associations ont répondu à ce questionnaire, dont plus de 50 % qui n'étaient pas connues jusqu'ici du Département, autrement dit qui ne recevaient pas de financement départemental. Les résultats de cette enquête ont ainsi permis d'estimer l'aide à ces structures et aux partenaires du Département à 30 M€. Cette enveloppe sera soumise au vote des conseillers départementaux lors de la séance publique du Conseil départemental demain.

Sur cette enveloppe de 30 M€, 60 % est destinée au secteur assurant des missions de solidarité, celui-ci ayant fait état des plus importants besoins financiers. Qui plus est, les structures concernées emploient souvent de nombreux salariés. Eu égard aux charges fixes supportées par nos partenaires, le Département, en tant que chef de file des solidarités, a fait le choix de maintenir les versements à hauteur de 100 %, alors même que l'activité était beaucoup plus faible. Mettre en difficulté ces structures



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

indispensables, comme le sont les services d'aide à domicile (SAAD), ou les établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées, serait leur imposer une double peine.

L'autre partie du soutien du Département sera allouée aux secteurs suivants : sport, culture, insertion, jeunesse, tourisme, environnement, agriculture...

Une enquête, des besoins, des solutions

Selon l'enquête menée par le Département, 98 % des associations témoignent d'une baisse de leur activité (70 % ont dû totalement arrêter leur activité et 30 % ont eu une activité réduite, avec des disparités selon les secteurs), et 84 % d'entre elles ont dû annuler ou reporter des manifestations. Il y a eu en effet 10 000 événements annulés dans le domaine du sport et 2800 dans celui de la culture. 1600 événements ont quant à eux, été reportés (près de 1000 dans le domaine culturel et 250 dans le domaine sportif). Pour 83 % des associations qui ont répondu, l'annulation ou le report de ces manifestations constitue une part majeure de leur activité.

Concernant les conséquences financières de la crise, 1 association sur 5 estime ses pertes à plus de 50 % de son budget annuel prévisionnel. Dans le secteur social surtout, 31 % d'entre elles disent avoir eu des dépenses supplémentaires, dont 6 % estiment ces surcoûts à plus de 50 % de leur budget annuel prévisionnel.

Les attentes principales en termes d'accompagnement des structures associatives ne sont pas forcément d'ordre financier. Elles portent sur :

- une information sur les différentes aides publiques et leur complémentarité,
- un soutien pour la mise en place des différentes mesures sanitaires,
- mais aussi, pour les associations présentant une masse salariale significative, une aide à l'organisation et à la gestion des ressources humaines.

Afin de répondre à ces attentes, le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, va donc proposer demain au vote des conseillers départementaux de :

- transformer en subvention de fonctionnement des montants prévus pour des actions qui n'ont pas pu avoir lieu et qui ont tout de même généré des coûts. Le Département tient ainsi ses engagements financiers indépendamment des circonstances liées à la crise ;
- fournir des aides exceptionnelles au cas par cas pour les associations ayant subi un déficit significatif (augmentation des dépenses et/ou baisses de recettes) dû à la crise sanitaire au printemps ou à l'été 2020 ;
- verser une aide à la mise en place des mesures sanitaires coordonnée avec les autres financeurs et notamment les communes ;
- développer une communication sur les différents dispositifs existants et leur complémentarité.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Il s'agit de premières mesures que nous mettons en place pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Le Département répond à l'urgence pour les associations et les partenaires de la collectivité de recevoir un soutien financier souvent vital pour l'avenir et l'existence même de ces structures et de leurs salariés. Notre méthode, c'est celle du pragmatisme. Nous ne savons pas combien cette crise va coûter à la collectivité, mais nous savons que les deniers publics vont se raréfier. C'est pourquoi, avant de voter une aide, il était primordial de bien identifier les besoins. Chaque euro d'argent public dépensé doit être efficace. La bonne gestion financière du Département nous permet d'être très réactif sans hypothéquer l'avenir. La saine situation budgétaire est un atout face à la crise », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Un compte administratif 2019 exemplaire

Pour affronter les conséquences de cette crise sanitaire inédite, le Département dispose d'une situation financière saine qui lui permet de répondre présent.

Comme le démontre le compte administratif qui sera présenté demain à l'assemblée départementale, le niveau d'épargne brute qui mesure la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement (le fameux effet ciseau) a atteint un niveau jamais égalé de 223 M€ soit une augmentation de 16,75 % par rapport à 2018 et de 23,8% par rapport à 2013, grâce à des recettes dynamiques et à une baisse des dépenses de fonctionnement (- 0,6 %).

Parallèlement, le volume des investissements a progressé très fortement (+ 29,4 % en dépenses hors dette) pour atteindre un montant historique de 353,5 M€, excédant même le prévisionnel du budget primitif qui était de 337 M€.